

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 63 (1937)
Heft: 21

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

désir de savoir s'il existe d'autres solutions intéressantes du problème que celles qu'elles ont déjà étudiées, nous reproduisons, avec une carte de la région visée, l'exposé préliminaire extrait du programme du concours. Réd.

En 1907, les C. F. F. déposaient à l'enquête un projet de passage sous voies à construire au nord du passage à niveau actuel.

Ensuite des oppositions formulées, un comité d'initiative élabora, en collaboration avec les C. F. F., le département des Travaux publics et la commune des Planches, un projet de déviation en tunnel des voies C. F. F. dès la gare de Montreux à la station de Veytaux-Chillon.

La réalisation de ce projet grandiose, qui présente tous les avantages désirables au point de vue urbanisme et facilité d'exécution, ne peut pas être espérée avant fort longtemps à cause de son coût élevé, estimé actuellement à environ 12 millions.

D'autres études ont été faites en vue de la suppression du passage à niveau de Territet, savoir :

a) Passage supérieur, au droit de la terrasse du Grand Hôtel de Territet, en prolongeant la route cantonale en viaduc à l'aval des voies C. F. F. dès le passage à niveau actuel jusqu'au delà de la halte de Territet, solution d'exécution facile et économique (devis 1 million), mais peu plaisante à cause de l'écran formé par le viaduc au droit de la place de la gare. En outre le carrefour des routes Lausanne-Saint-Maurice et Territet-Planches-Glion-Caux, situé actuellement près du passage à niveau, se trouverait déplacé devant le Grand Hôtel, d'où isolement de la gare, du buffet et des magasins inférieurs du Grand Hôtel.

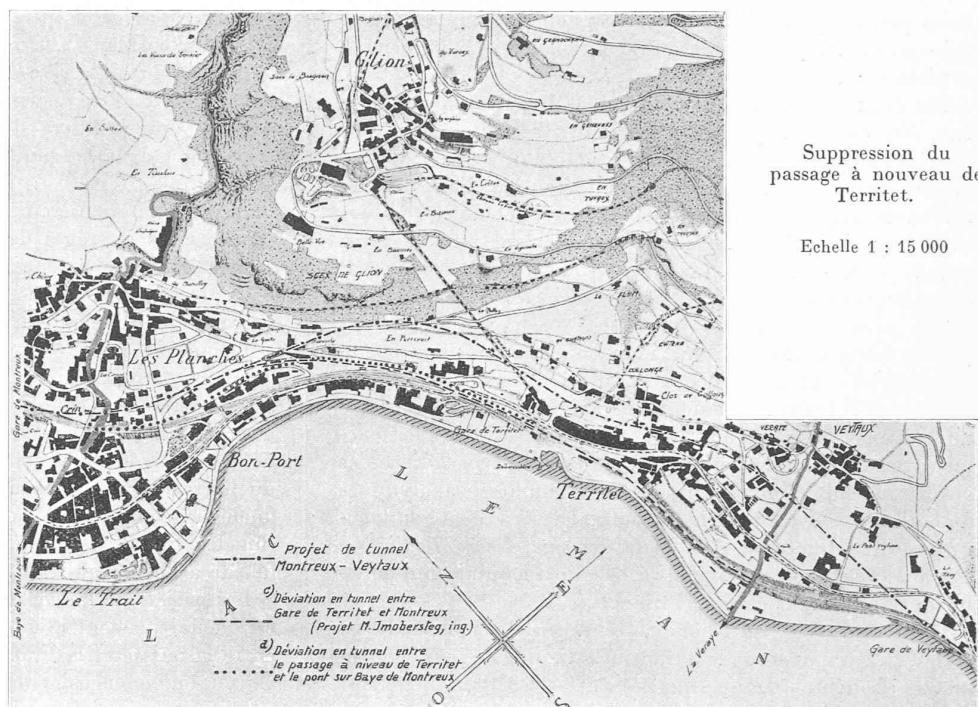
b) Passage inférieur au sud du passage à niveau actuel, solution économique (devis 1 million), d'exécution relativement simple, avantageuse au point de vue trafic interurbain, mais ne présentant aucun intérêt au point de vue urbanisme local.

Les solutions a) et b) n'apportent aucune amélioration en ce qui concerne la suppression ou tout au moins la diminution du bruit des véhicules à moteur, des trams et des trains dont souffrent les quartiers de Bon-Port et Territet. En outre, sauf sur la longueur de l'ouvrage projeté, l'étroitesse de la route cantonale Lausanne-Saint-Maurice subsiste.

Ce sont les motifs pour lesquels M. Imobersteg, ingénieur, comme la Direction communale des travaux, ont cherché d'autres solutions du problème.

c) M. Imobersteg prévoit l'abaissement du plan des voies C. F. F., dès le pont de la Veraye jusqu'à la halte de Territet, qui serait en palier et recouverte par un ouvrage en béton armé, permettant d'élargir la route cantonale à condition d'en relever la chaussée d'environ 2,50 m au droit de la gare de Territet. La route cantonale traverse le chemin de fer en passage supérieur au droit du passage à niveau actuel tandis que, dès ce point, les voies C. F. F. sont déviées en tunnel jusqu'au delà de la Baye de Montreux qu'elles traversent en dessous du radier du torrent dont le lit est à surélever sur environ 130 m de longueur.

Entre la gare de Montreux et la halte de Territet, ce projet présente plusieurs des avantages du grand tunnel Montreux-Veytaux. En particulier il permet de supprimer la digue du chemin de fer et d'élargir la route cantonale Lausanne-Saint-Maurice entre l'hôtel Beau-Rivage et la terrasse du Grand Hôtel de Territet. Par contre, il est d'une exécution difficile à cause de l'abaissement des voies à exécuter sans interruption



Suppression du passage à nouveau de Territet.

Echelle 1 : 15 000

de trafic et son coût reste élevé (estimation 6 à 7 millions).

d) L'idée préconisée par M. Imobersteg a été reprise par la Direction des travaux de la Commune en maintenant le profil en long des C. F. F. tel qu'il existe. La déviation des voies C. F. F. est amorcée à la halte de Territet pour passer sous la chaussée de l'Avenue du Midi, au droit de l'angle ouest de Riant-Château, au travers de la salle de gymnastique de la clinique Florimont, puis au-dessous de la chaussée de l'Avenue de Florimont, pour rejoindre le tracé actuel sur le pont de la Baye de Montreux. Toutes les fouilles nécessaires à cette déviation peuvent être exécutées à ciel ouvert, le tracé étant ensuite recouvert par un ouvrage en béton armé, dont le plafond devient la chaussée de l'Avenue de Florimont prolongée jusqu'à l'Avenue du Midi. Dès ce point, l'ouvrage en béton armé constitue la nouvelle chaussée de la route cantonale Lausanne-Saint-Maurice jusqu'au droit du Grand Hôtel, la halte de Territet étant ainsi ouverte d'un bout à l'autre.

Entre Riant-Château et l'hôtel Excelsior on établit un raccordement en pente de 4 %, à construire après la mise en service des nouvelles voies C. F. F. La place de la gare continue à être desservie par la route actuelle qui se raccorde à la nouvelle route cantonale côté est et au droit du Grand Hôtel et côté ouest au droit de Riant-Château. Le carrefour du chemin du Port, situé actuellement à l'aval du passage à niveau, est reporté au droit de l'hôtel Excelsior. Devis approximatif de cette solution : 3 millions et possibilité d'exécution en deux étapes. Par contre, si la digue des C. F. F. se trouve supprimée entre les hôtels Beau-Rivage et Excelsior, elle est partiellement maintenue entre l'hôtel Excelsior et le passage à niveau actuel puisqu'elle est utilisée pour l'établissement de la nouvelle chaussée de la route cantonale Lausanne-Saint-Maurice.

Le chauffage électrique des locaux habités.

Dans le numéro du 3 septembre dernier du « Bulletin de l'Association suisse des Electriciens », M. F. Regard analyse et critique, avec la compétence que lui confère une longue familiarité avec ces matières, une étude publiée par le « Service d'exploitation et de recherches de la Centrale de chauffage urbain de l'École polytechnique fédérale », sous la signature de M. le professeur B. Bauer et de M. W. Peter, ingénieur¹.

¹ Energiewirtschaftliche Betrachtungen zum Problem der elektrischen Raumheizung.

Voici les titres des principaux chapitres de la notice de M. Regard dont l'intelligence est facilitée par un graphique et des tableaux numériques très suggestifs : Généralités — Les besoins de chauffage — Prix d'équivalence du kWh de chauffage — Le pompage thermique — Observations.

Assemblée de discussion de l'« Electrodiffusion », à Soleure.

L'« Electrodiffusion », Société suisse pour la diffusion de l'énergie électrique, à Zurich, organise pour les 22 et 23 octobre 1937, sous le patronage de l'Union des centrales suisses d'électricité, sa 8^e assemblée de discussion qui aura lieu dans la Salle municipale de concerts, à Soleure.

Les conférences suivantes sont prévues :

Die Abteilung « Elektrizität » an der Schweizerischen Landesausstellung 1939, in Zürich. — Organisation, Programm, Stand der Vorarbeiten usw, par M. W. Trüb, à Zurich.

Die Deckung des Energiebedarfs im amerikanischen Haushalt, par M. Rudolf von Miller, à Munich.

Vermehrter Bezug von Hausfrauenorganisationen und Hausfrauenzeitschriften zur Elektrizitätspropaganda.

Les méthodes de propagande en faveur de l'électricité au Comptoir Suisse 1937, à Lausanne, par M. M. Buenzod, à Lausanne.

Die Anwendung neuer verkaufstechnischer und verkaufspychologischer Grundsätze beim Verkauf von Elektrowärmeapparaten — Anregungen für neue Methoden, par M. Emile Oesch, à Amriswil.

L'utilisation du film étroit pour la propagande en faveur de l'électricité, par M. A. Berner, à Noiraigue.

Das Arbeitsprogramm der neuen Elektrowärme-Kommision, par M. M. Schiesser, Adm.-délégué de BBC, à Baden.

Die Elektrizitätsanwendungen in Metzgereibetrieben, par M. H. Dietler, à Schwanden. (Suivi de brefs rapports de représentants de différentes entreprises d'électricité.)

Acquisitionsmethoden bei Grossküchenanlage, par M. E. Frei, à Davos-Platz.

Die Organisation der Grossküche vom Standpunkt des Küchenfachmanns, par M. W. Brenneisen, chef de cuisine, à Zurich.

On peut obtenir le programme détaillé de cette assemblée par l'« Electrodiffusion », place de la Gare 9, Zurich I.

Exposition d'Electricité, à Berthoud.

Une exposition d'électricité — dont les organisateurs manifestent l'intention de rompre avec le système des stands individuels, pour chaque exposant, et de lui substituer le principe des machines et appareils fonctionnant dans l'ambiance qui leur est imposée par leur destination — aura lieu, à Berthoud, le printemps prochain.

Toutes informations par le canal de la « Markthallegenschaft Burgdorf », à Burgdorf (Berthoud).

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Rapport de gestion pour l'année 1936.

(Suite et fin.)¹

5. Secrétariat. — Comme les temps actuels devaient le faire prévoir, le Secrétariat a été surchargé de besogne ; il devient un vrai bureau de renseignements des maîtres d'ouvrages, des entrepreneurs et des personnes non-membres y viennent, non seulement pour l'achat et l'explication de nos normes, mais encore pour poser toutes sortes de questions du domaine de la construction. Le problème de la création de possibilités de travail a donné beaucoup d'ouvrage, mais principalement au secrétaire. Le Code d'honneur, nouvellement introduit, a aussi apporté un supplément de correspondance. Ceci sans

¹ Voir *Bulletin technique* du 25 septembre 1937, page 262.

préjudice des occupations habituelles du secrétariat, chargé de veiller de tous côtés aux intérêts de la Société, tels que consignés dans les statuts et dans les normes.

La diminution d'activité de la construction s'est malheureusement reflétée par un recul de la *vente des normes* ; la baisse des commandes, faites désormais plutôt par petits paquets, a diminué les recettes du secrétariat, mais non son travail. Le résultat des ventes en 1936 s'établit comme suit :

73 882 exemplaires allemands et 2961 exemplaires français et italiens des prescriptions ;

3529 exemplaires allemands et 697 exemplaires français et italiens des normes ;

total : 77 411 exemplaires allemands et 3658 exemplaires français et italiens, contre 89 986 exemplaires allemands et 4455 exemplaires français et italiens, en 1935, ce qui représente une chute de 14 % en exemplaires allemands, et même de 18 % des français et italiens, relativement aux chiffres de l'année précédente. Les encaissements, qui avaient atteint 30 528 fr. 55 en 1935, ont subi en 1936 un recul d'environ 15 %, descendant à 26 051 fr. 75.

La vente du volume XXVIII de l'ouvrage de la *Maison bourgeoise* — Tessin II — a atteint 238 exemplaires, outre 127 exemplaires des autres volumes ; cela fait en tout 365 exemplaires, ayant produit 7704 fr., contre 6696 fr. 50 pour 349 exemplaires dans l'année précédente.

Les expéditions postales ont comporté, en 1936 : 3438 imprimés et 635 paquets contre remboursement, ainsi que 163 paquets, 10 967 imprimés ordinaires et environ 3438 lettres et cartes. Des cotisations restent en souffrance du fait des confusions, qui résultent de négligences de nos membres, ce qui nous occasionne chaque année quelque 200 lettres supplémentaires à écrire. La mise au point de la liste des membres prend aussi bien du temps ; nous regrettons, à ce sujet, que les changements d'adresse ou d'activité ne soient pas communiqués directement au Secrétariat ; celui-ci n'en a souvent connaissance que par les envois en retour de la poste ; il nous faut ensuite réexpédier, à nouveaux frais. L'encaissement des cotisations de membres pour la SIA et pour les Groupes professionnels, les affaires d'édition, l'entreprise de la Maison bourgeoise et la gérance des divers fonds, occupent entièrement notre Service de comptabilité ; le mouvement d'argent a atteint ainsi 134 000 fr., contre 131 000 fr. durant l'année précédente.

6. Groupes professionnels. — Le *Groupe professionnel de la SIA des ingénieurs s'occupant de constructions en acier et en béton armé* a réuni quatre fois ses membres, en 1936, c'est-à-dire :

le 1^{er} février dans l'auditoire 3 c de l'Ecole polytechnique fédérale, pour une conférence de M. le D^r L. Karner, son président d'alors, sur le sujet « Nouvelles mesures de déformations statiques et dynamiques dans les ouvrages et leurs conséquences » ;

le 14 mars, dans le même local, pour un exposé de M. P. Sturzenegger, directeur à Zurich, sur « Les constructions massives dans les ponts et le bâtiment » ;

le 2 mai, également dans cet auditoire, pour entendre MM. A. Albrecht, ingénieur en chef à Pratteln, et A. Staub, ingénieur en chef à Zurich, sur « L'ossature dans les bâtiments en acier et en béton armé » ;

le 14 novembre, à la Salle Tissot, Palais de Rumine, à Lausanne, pour deux conférences avec projections lumineuses : le matin, par M. le professeur A. Paris, Lausanne, sur « Mise en tension préalable des armatures dans le béton armé ; son principe, son calcul théorique et ses modes d'application » ; l'après-midi, par M. le professeur D^r A. Stucky, Lausanne, sur « Le barrage de Beni-Bahdel (Algérie) ; barrage en béton armé à voûtes de 20 m de portée ». Ces deux exposés doivent paraître en tirés à part ; ils ont donné lieu à une discussion nourrie.

Le Groupe professionnel a été invité, par l'Association internationale pour l'essai des matériaux de la technique, le 6 juin 1936, à une conférence de M. le professeur D^r M. Ritter, Zurich, sur le sujet « Bases, développement et conséquences de l'Ordonnance fédérale sur le béton et le béton armé ».

Le Comité du Groupe a siégé le 14 mars 1936 ; il a désigné alors les délégués suisses et leurs remplaçants au Comité permanent de l'Association internationale des Ponts et Charpentes, en l'espèce quatre membres pour l'acier et quatre autres